

TYRAN. L'Académie ne le dit, au figuré, que de l'usage, qui est le *tyran* des langues, et de tout homme qui exerce une grande autorité dont il abuse. Ce mot a encore une signification plus étendue.

La faiblesse au teint pâle, aux regards abattus,
Tyran qui cède au crime et détruit les vertus.

(Voltaire, *la Henriade*, chant VII.)

Ces charmes tout-puissants
Au malheureux Biron impérieux *tyrans*. (Le même.)

Ainsi lorsque les vents, fougueux *tyrans* des eaux,
De la Seine ou du Rhône ont soulevé les flots.

(Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

Et moi, *tyran* d'un cœur qui se refuse au mien,
Même en vous possédant je ne vous devrai rien.

(Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 4.)

U, V.

U. Cette lettre est du genre masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. — Il en est de même de la lettre V. (L'Académie.)

UN DE et L'UN DE signifient l'un et l'autre une unité extraite de plusieurs unités; mais *un de* présente une idée indéterminée ou déterminée d'une manière incomplète, au lieu que *l'un de* exprime une idée complètement déterminée, ou pour mieux dire, doublement déterminée, savoir, par un nom ou un pronom qui précède, et par un nombre précis qui suit.

On dira donc: « Henri IV est *un des* meilleurs princes qui aient régné « sur la France, » parce que *un*, déterminé par le substantif *Henri*, ne l'est pas par *meilleurs princes*, qui n'exprime pas un nombre précis.

« *Un des* quarante de l'Académie française a bien voulu être de mon avis, » parce qu'ici, quoiqu'il y ait nombre précis, *un* ne se rapporte cependant à aucun substantif ou pronom qui précède.

Mais on dira: « Ducis, *l'un des* quarante de l'Académie française, vient « d'obtenir un nouveau triomphe sur la scène, » parce que, dans ce cas, la détermination est complète; l'unité est doublement déterminée. Il y a tout à la fois un substantif qui précède (*Ducis*), et un nombre précis (*quarante*) qui suit. (Domergue, sa *Grammaire simplifiée*, page 61.)

D'après les mêmes principes, on devra dire aussi :

« *Un de* mes plus grands plaisirs
serait d'être utile. »

« La bienfaisance est *l'un des*
« deux plaisirs que je préfère à tous
« les autres; l'étude est le second. »

« *Une des* neuf muses s'appelle
« Terpsichore. »

« Terpsichore est *l'une des* neuf
« Muses. »

« *Une des* trois Grâces est tom-
« bée et s'est cassé un bras. »

« Thalie est *l'une des* trois Grâ-
« ces. »

Il est certain que *le* doit ajouter à *un*, à *une* une idée d'individualité. *L'un de, l'une de* convient pour exprimer l'unité prise dans un nombre fixe, comme *deux, trois, neuf, quarante*, et se rapportant à un substantif qui ait précédé, deux conditions qui doivent être réunies pour nécessiter l'emploi de *le*.

Ainsi on n'imitera pas en cela les passages suivants :

« Vous savez que son père est *l'un de* mes meilleurs amis. » (M^{me} de Sévigné.)

Il fallait : est *un de* mes meilleurs amis; car, quoique le substantif de *un* ait été nommé, il ne fait point partie d'un nombre fixe.

Ne nous associons qu'avecque nos égaux,
Ou bien il nous faudra craindre

Le destin d'*un* de ces pots. (La Fontaine, livre V, fable 2.)

Il fallait *de l'un de* ces pots, car les deux conditions sont remplies. On a parlé du pot de terre et du pot de fer, et le nombre est fixe.

Vos jolis vers remplis de grâce
Enchaînent nos esprits avec des nœuds de fleurs.
Votre couvent est le Parnasse,
Vous êtes *une des neuf* sœurs.

Il fallait *l'une des* neuf sœurs, par la même analogie.

(M. Lemare, *Cours de Langue française*, vol. II, page 686.)

Quelquefois *un* se supprime également; on dira très bien: « Il se trouva « grand nombre de sénateurs, de chevaliers, lorsqu'on délibéra là-dessus. » Tel est l'avis de Wailly et de Féraud; mais, comme ils le remarquent, cette suppression n'a lieu qu'avec le mot *nombre*. En effet, ce serait un gasconisme que de dire: *trois heures et quart, deux aunes et quart; monsieur tel, madame telle*; il faut absolument dire: « et *un quart*; monsieur *un* « tel, madame *une* telle. » (Le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

— Les règles générales données au commencement de cet article sont trop absolues, et ce serait une erreur de croire qu'elles n'admettent pas d'exceptions. M. Marle a donné dans le *Journal grammatical* un article sur ce sujet; nous allons en extraire quelques règles.

1^o *L'un de* s'emploie de préférence au commencement d'une proposition incidente. « Plusieurs auteurs, et entre autres Stésichorus, *l'un des* plus anciens poètes lyriques, ont écrit, etc. » (Racine.) — « Shaftesbury, *l'un des* « héros du parti philosophique. » (Voltaire.) Cette locution s'applique surtout comme apposition. Si l'on exprimait le sujet et le verbe, *un de* vaudrait mieux, et l'on écrirait: « qui était *un des* héros, etc. »

2^o *L'un de* doit encore avoir la préférence quand le substantif destiné à le suivre est sous-entendu. « L'arabe charge ses chameaux de son butin. « Monté sur *l'un des* plus légers, etc. » (Buffon.)

3^o L'article est presque toujours nécessaire lorsque le mot qui suit est un pronom.